Lachine
Montréal

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné par le soussigné qu'à la séance ordinaire qui aura lieu le 2 avril 2024, à 19 h, en la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble sis au 752, 3e Avenue, sur le lot portant les numéros 2 134 774 du cadastre du Québec.

Cette demande de dérogation a pour objet de :

- Permettre, pour un bâtiment multifamilial, un ratio de stationnement d'une (1) case par logement, et ce, bien que l'article 4.14.4.16 du *Règlement de zonage numéro 2710* prévoie, pour une habitation multifamiliale de moins de cinq (5) étages, un ratio de stationnement d'une virgule cinq (1,5) case par logement.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande peut également communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au (514) 639-2140.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 15 mars 2024.

Fredy Enrique Alzate Posada
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine